



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL  
MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ  
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

## AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE POUR LE CREPS DE POITIERS

**Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe (Rf. décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'Etat), au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives de Poitiers, Château de Boivre – 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD.**

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat

Pour accéder au référentiel de l'emploi d'adjoint administratif, rendez-vous à l'adresse :

[www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.drdjcs.gov.fr](http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.drdjcs.gov.fr)

### 1. conditions à remplir pour être candidat :

Ce recrutement est ouvert, sans condition de diplôme ni d'âge, à tous les candidats qui remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- posséder la nationalité française ou d'un Etat membre de la communauté européenne ou de l'espace économique européen ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir de mention incompatible avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national \*
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

\* En vertu des articles L113-4 et L114-6 du code du service national, les Français âgés de moins de 25 ans doivent justifier de leur situation au regard de leurs obligations de recensement et de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) pour être autorisés à s'inscrire aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique. En conséquence, les jeunes entre 18 et 25 ans doivent fournir un certificat de participation à la JAPD ou une attestation individuelle d'exemption lors d'une inscription à un concours de la fonction publique. Aucune justification n'est exigible pour les jeunes filles nées avant le 1er juillet 1983.

### 2. dossier de candidature :

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter les éléments suivants :

- une lettre de candidature et de motivation faisant apparaître avec précision les coordonnées du candidat (adresse postale, téléphone, courriel le cas échéant).
- un curriculum vitae sans photo incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés, en précisant leur durée.
- une attestation des candidats certifiant du respect des conditions requises.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **lundi 5 septembre 2016**, avant minuit (cachet de la Poste faisant foi).

La date de clôture des inscriptions atteinte, aucune pièce complémentaire ne sera acceptée.

La transmission du dossier complet s'effectue exclusivement par voie postale, en recommandé simple.  
Le dossier de candidature doit être adressé à :

**DRDJSCS de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes- site de Poitiers**  
**Recrutement sans concours adjoint administratif CREPS 2016**  
**A l'attention de Mme Nathalie SAVIGNY**  
**4 Rue Micheline Ostermeyer**  
**86000 POITIERS**

Tout dossier incomplet ou remis hors délai ou parvenant dans une enveloppe ne portant pas le cachet de la Poste sera refusé.

Pour tout renseignement : DRDJSCS ALPC-site de Poitiers : Mme Nathalie SAVIGNY – 05.49.42.31.61  
Ou CREPS de Poitiers : M. Olivier QUEHEN – 05.49.36.06.64

### 3. modalités de recrutement

Les dossiers seront examinés par une commission dont un membre au moins appartient à une administration ou à un établissement public autre que celui dans lequel l'emploi est à pourvoir.

La commission effectuera une première sélection des dossiers de candidature.

Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus par celle-ci. Cet entretien d'une durée de 20 minutes consistera en un exposé sur le parcours professionnel et les motivations du candidat suivi d'un échange visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation et sa capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

La liste des candidats convoqués à l'entretien sera publiée au plus tard le 23 septembre 2016 à l'adresse suivante : [www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.drdjcs.gov.fr](http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.drdjcs.gov.fr)

Les candidats retenus pour l'entretien recevront une convocation écrite au plus tard 10 jours avant la date de déroulement de l'épreuve.

La commission siègera à Poitiers.

A l'issue des entretiens, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

La liste des candidats déclarés aptes au recrutement à l'issue de l'entretien sera publiée à partir du 14 octobre 2016 à l'adresse suivante : [www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.drdjcs.gov.fr](http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.drdjcs.gov.fr)

La date prévue de recrutement est le **15 novembre 2016**.